

**DECISION DU MAIRE****N° 010-2026**

Mairie de FILLINGES  
 858 route du Chef-lieu  
 74250 FILLINGES  
 ☎ 04.50.36.42.65

**OBJET : Bail commercial**

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la candidature pour le local commercial n°2 bis,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Un bail commercial de 9 ans à compter du 03/02/2026 a été conclu pour le local commercial n°2 bis de la Résidence SOREN moyennant la somme de 1 433,04 euros HT au titre du loyer.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie

Fillinges, le 04 février 2026

Le Maire  
 Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
 et de la publication le

**DECISION DU MAIRE****N° 011-2026**

Mairie de FILLINGES  
 858 route du Chef-lieu  
 74250 FILLINGES  
 ☎ 04.50.36.42.65

**OBJET : Bail rural**

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT une demande de location d'un agriculteur,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Un bail rural de 9 ans à compter du 27/01/2026 a été conclu pour les parcelles C2223 - C2224 et C 1888 sur la commune de Fillinges moyennant la somme de 137,60 euros par an au titre du loyer.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie

Fillinges, le 28 janvier 2026

Le Maire  
 Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
 et de la publication le

**DECISION DU MAIRE****N° 012-2026**

Mairie de FILLINGES  
 858 route du Chef-lieu  
 74250 FILLINGES  
 ☎ 04.50.36.42.65

**OBJET : Bail rural**

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT une demande de location,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Un bail rural de 9 ans à compter du 27/01/2026 a été conclu pour la parcelle B 419 sur la commune de Fillinges moyennant la somme de 218,40 euros par an au titre du loyer.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie

Fillinges, le 28 janvier 2026

Le Maire  
 Bruno FOREL



Acte exécutoire tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
 et de la publication le



## DECISION DU MAIRE

N° 013-2026

Mairie de FILLINGES  
858 route du Chef-lieu  
74250 FILLINGES  
 04.50.36.42.65

### **OBJET : Bail rural**

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT une demande de location,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Un bail rural de 9 ans à compter du 27/01/2026 a été conclu pour la parcelle B 976 sur la commune de Fillinges moyennant la somme de 23,45 euros par an au titre du loyer.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie

Fillinges, le 28 janvier 2026

Le Maire  
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le et de la publication le



## **DECISION DU MAIRE**

**N° 014-2026**

Mairie de FILLINGES  
858 route du Chef-lieu  
74250 FILLINGES  
 04.50.36.42.65

**OBJET : Demande de subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie – Réhabilitation du groupe scolaire (école maternelle et élémentaire)**

Le Maire de la Commune de Fillings,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT l'année de construction des différents bâtiments de notre école primaire,

CONSIDERANT que les écoles maternelles et élémentaires font partie d'un même groupe scolaire avec un seul directeur pour ces deux entités,

CONSIDERANT que les enfants se plaignent du bruit dans les cantines, et que des petits travaux de rénovation énergétiques et de rafraîchissement doivent être réalisés

CONSIDERANT que pour ce projet, une estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 131'065€ HT a été réalisée,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR en tant que financement d'opérations prioritaires en l'absence d'autres financements Etat dédiés.

CONSIDERANT que cette aide est déterminée en fonction des caractéristiques du projet et du budget prévisionnel global.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention pour la réhabilitation de l'école primaire dans le cadre de la DETR auprès de la Préfecture de Haute-Savoie au taux de 20% pour un montant de 26'213€.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 4 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 30 janvier 2026.

Le Maire  
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le et  
de la publication le